Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260401-2026_04_53-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE

(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

03/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	24
Absents représentés	3
Absents	

L'an deux mil vingt-six, le premier avril à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le vingt-six Mars deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. BLOUIN Loïc, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, M. HOUGET Julien, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. ROULLIT Benjamin, Mme LE GAL Claire, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme CHARBAUX Delphine, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHARLIER Thierry à M. DUFLOS Benoît, Mme POTIRON Christine à M. MOCHET Christian, Mme MILAN Nathalie à M. ROULLIT Benjamin ;

Secrétaire de séance : M. MARCHAND Dominique ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*27*	*0*	*0*	*0*

2026-04-53 - AUTRES TYPES DE CONTRATS - Convention SDE35 portant réalisation d'une opération d'éclairage public rue Charles Brisou : Avenant n°1

Rapporteur : Hervé Bôcher

Considérant la délibération n° 2025.09.66 qui valide l'avant-projet définitif du projet de réaménagement de la rue Charles Brisou et la convention financière avec le SDE 35 concernant la rénovation et l'extension de l'éclairage public sur le périmètre du projet ;

Considérant le souhait de la collectivité de créer deux points lumineux supplémentaires par rapport à l'avant-projet, il convient de modifier les modalités financières de la convention afin de recalculer la participation de la commune. Le coût lié à ce complément s'élève à + 4190,97 €. Une optimisation du coût de la rénovation du réseau permet une réduction de coût pour la commune de 1 526,28 €, soit une augmentation consolidée de 2 664,69 €.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260401-2026_04_53-DE

Ci-dessous, les montants avant et après bilan financier :

Détail des modalités financières	
1. BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	67 691,80 €
2. TAUX SDE	50,00 %
4. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	33 845,90 €
5. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE H.T.	33 845,90 €
7. MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	33 845,90 €

Détail des modalités financières	
1. BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	15 524,30 €
2. TAUX SDE	20,00 %
4. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	3 104,86 €
5. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE H.T.	12 419,44 €
7. MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	12 419,44 €

Détail des modalités financières	
1. BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	64 639,24 €
2. TAUX SDE	50,00 %
4. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	32 319,62 €
5. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE H.T.	32 319,62 €
6. T.V.A	€
7. MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	32 319,62 €

Détail des modalités financières	
1. BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	20 763,02 €
2. TAUX SDE	20,00 %
4. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	4 152,60 €
5. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE H.T.	16 610,41 €
6. T.V.A	€
7. MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	16 610,41 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'APPROUVER la convention financière, telle que présentée en annexe 4, proposée par le SDE 35 relative aux travaux d'éclairage public de la rue Charles Brisou ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,
M. Dominique MARCHAND